

## LES ENJEUX DE LA VALENCE VERBALE DANS LE JEU DISCURSIF CHEZ ÉLECEIS ZODEKON

Aly TRAORE

Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Côte d'Ivoire

traorealy687@yahoo.fr

**Résumé :** *Les actants désignent les êtres ou les choses qui, d'une manière ou d'une autre, participent au procès exprimé par le verbe. La valence représente donc le nombre d'actants que doit solliciter un verbe pour être saturé. C'est cette notion qui permet à Lucien Tesnière de distinguer les verbes à valences variables. À travers cette classification, on croit résoudre les problèmes de fonctionnement syntaxique du verbe. Ce qui semble ne pas convenir à Élecéis Zodékon, romancier béninois, chez qui la construction verbale présente un tout autre visage. En effet, ce dernier construit les verbes en transgressant cette taxinomie. Aussi cette distorsion syntaxique favorise-t-elle le renouvellement de la catégorie desdits verbes. La réflexion suivante vise à cerner les implications sémantiques du non-respect de la valence verbale dans le discours d'Élecéis Zodékon.*

**Mots-clés :** *actant, valence, avalent, divalent, trivalent.*

**Abstract:** *actants designate beings or things that, in one way or another, participate in the trial expressed by the verb. Valence represents the number of actants that must request a verb in order to be saturated. It is this notion that allows Lucien Tesnière to distinguish verbs with variable valences. Through this classification, it is believed that the problems of syntactic functioning of the verb can be solved. This fact seems not to suit Elecéis Zodékon, Beninese novelist, to whom the verbal construction presents a different face. Indeed, he builds verbs by transgressing this taxonomy. Also, this distortion promotes the renewal of the category of such verbs. The following reflexion is intended, therefore, to identify the semantic implications of non-compliance of verbal valence in the discourse of Elecéis Zodékon.*

**Keywords :** *Actant, valence, avalent, divalent, trivalent.*

## Introduction

Le verbe est l'élément central du syntagme verbal (SV) et représente également le noyau prédicatif de la phrase. Sa construction pose souvent des problèmes de fonctionnement syntaxique. À ce propos, J. Pinchon (1986, p. 229) souligne que

si l'on veut faire un tableau simple de la construction des verbes, il faut commencer par se débarrasser de toutes les étiquettes transitif, intransitif, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, complément d'attribution. Elles ne font, le plus souvent, que brouiller une situation parfaitement claire.

C'est dans cette optique que s'inscrit Lucien Tesnière dans sa description de la phrase à partir de l'élément jugé essentiel : le verbe. Nœud des relations intraphrastiques, le verbe s'y appréhende comme le pivot. Chaque verbe, comme un corps chimique, se présente avec sa valence et l'on peut lui établir une classification en partant de son statut de verbe avalent à celui de verbe trivalent en passant par le verbe monovalent et le verbe divalent. (J. Pinchon, 1986, p. 237). Chacune de ses configurations admet une syntaxe bien définie. Quelle est celle qui opère chez le romancier Élecéis Zodékon ? Autrement dit, quelle complétude sémantique a-t-on du verbe chez cet auteur ?

Les tentatives de réponses à cette interrogation se déclineront en deux axes qui constitueront, par la même occasion, les articulations de la présente réflexion. Il s'agira, d'une part, de décrypter la valence chez Élecéis Zodékon comme un renouvellement, d'autre part, de s'intéresser aux motifs qui sous-tendent ce renouvellement.

Puisque, à en croire O. Soutet, (1998, p. 5) « l'unité d'analyse privilégiée en syntaxe est la phrase » et comme la valence verbale relève de celle-ci, alors le structuralisme de Lucien Tesnière apparaît comme le cadre théorique adéquat pour mener cette étude.

### 1. Le renouvellement de la valence des verbes

La valence d'un verbe est le nombre d'actants que celui-ci peut exiger ou doit solliciter pour être saturé, c'est-à-dire générer un syntagme conforme à la norme grammaticale. Autrement dit, la valence peut être perçue comme ce qui précise le rôle syntaxique d'un verbe. Le problème de la valence se retrouve dans la manière dont les satellites du verbe sont liés à celui-ci. Ainsi, dans la phrase déclarative à la voix active ou passive, la valence du verbe se modifie allègrement au risque de changer la catégorie de ce dernier.

### 1.1. La modification de la valence verbale dans la phrase active

La voix active représente la forme non marquée du verbe, celle dont font état tous les tableaux de conjugaison quel que soit le verbe. (D. Denis et A. Sancier-Château, 2007, p. 59). À cette voix, les actants de la phrase qui s'organisent autour du lexème verbal sont le prime actant et les second et tiers actants<sup>38</sup>. Ces constituants essentiels de la phrase assertive à la voix active sont souvent occultés dans de nombreuses phrases chez Élecéis Zodékon.

#### 1.1.1. La troncation du prime actant

Selon J. Dubois *et alii.*, (2012, p. 140), le prime actant est le sujet de la phrase active. C'est un constituant obligatoire de la phrase assertive à la voix active. Pourtant, il n'est pas réalisé dans des énoncés du corpus. L'exemple (3) ci-dessous en est l'illustration :

(1) *Faut que je lui dise un mot, fit un troisième.* (E. Zodékon, 2009, p. 60)

Dans cet exemple, le noyau de la proposition est le verbe « faut » qui appartient à la catégorie des verbes avalants<sup>39</sup>. Ceux-ci sont pourtant réputés n'avoir aucun actant à en croire Olivier Soutet (1998, p. 58). Malgré l'absence d'actant, la position de sujet doit nécessairement être remplie et ce par le pronom personnel « il ». Lequel fonctionnerait comme une marque morphologique de la construction impersonnelle et non comme un véritable pronom. On peut donc en déduire que l'ellipse du sujet n'est pas admise en (1), tout comme dans l'exemple qui va suivre :

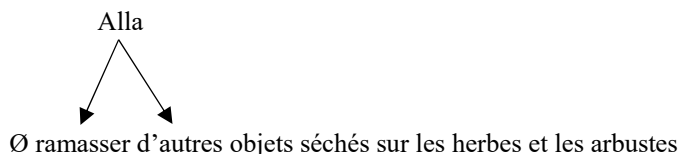
(2) *Dévi savonna rapidement les effets restés à laver, puis les rinça ; alla ramasser d'autres effets séchés sur les herbes et arbustes, rangea le tout dans son seau et reprit le chemin du village.* (M.I. / P.67)

Comme la phrase assertive à la voix active susmentionnée comprend cinq propositions indépendantes dont les pivots se combinent avec le même prime actant, en l'occurrence le même SN « Dévi », alors la présence de ce dernier ne s'impose pas devant les verbes divalents « rinça », « rangea » et « reprit ». Ce prime actant n'est cependant pas inexistant ; il est tout simplement mis en facteur. En revanche, sa présence devant le lexème verbal « alla » est

<sup>38</sup>Dans la grammaire traditionnelle, le second actant représente le complément d'objet direct (COD) et le tiers actant le complément d'objet indirect (COI).

<sup>39</sup>La grammaire traditionnelle les désigne sous le vocable de verbes impersonnels.

une nécessité syntaxique vu que la proposition qui l'intègre est séparée de la précédente par un point-virgule. Nous proposons le schéma suivant du verbe divalent « alla » pour en apporter plus d'éclairage :



### Schéma n°1

Selon ce schéma, « alla », verbe divalent, se présente ici avec un seul actant, c'est-à-dire le second actant le groupe infinitif « ramasser d'autres effets séchés sur les herbes et arbustes ». Il arbore donc la structure d'un verbe monovalent.

Le prime actant, qui est omis devant le verbe « alla », peut, par conséquent, être pronominalisé pour éviter la redondance. De fait, (2) peut provenir de (2a) en :

(2a) *Dévi savonna rapidement les effets restés à laver, puis les rinça ; elle alla ramasser d'autres effets séchés sur les herbes et arbustes, rangea le tout dans son seau et reprit le chemin du village.*

Par conséquent, la troncation des primes actants des items « faut » et « alla » rend agrammaticales les séquences phrastiques (1) et (2) puisqu'en français un verbe sans sujet n'est pas acceptable dans le schéma de la langue ... ( D. Françoise, 1972, p. 58). Ce phénomène apparaît également lorsqu'à lieu l'ellipse des autres actants de la phrase déclarative à la voix active.

### 1.2. La troncation des second et tiers actants

Dans la phrase assertive active, les second et tiers actants sont des expansions obligatoires du verbe étant donné qu'ils appartiennent au SV et ne peuvent se trouver qu'en position postverbale. Ils ne sont ni déplaçables ni supprimables, tel n'est pas le cas dans l'exemple suivant :

\*(3) *L'Homme crée, il invente, il découvre. (M.I. / P.33)*

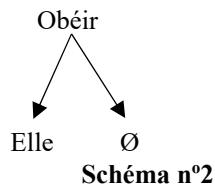
Les verbes divalents « crée », « invente » et « découvre », qui, d'ordinaire, convoquent deux actants, sont conjugués de façon absolue ici d'autant que leur « [...] second actant, l'objet (dans la phrase active) » (J. Dubois et *alii.*, 2012, p. 14), est effacé. Il en est de même dans l'exemple qui va suivre :

*\*(4) D'autres refusent carrément, choisissant elles-mêmes leur moment. (M.I. / P. 53)*

En (4), le verbe « refuser » se présente avec une seule valence en l'occurrence le pronom indéfini « d'autres » qui représente le prime actant. Cet emploi absolu est anormal d'autant que ledit verbe admet deux valences, un SN qui lui est antéposé et des satellites qui lui succèdent. Celles-ci sont tronquées dans l'exemple ci-dessus. Néanmoins, c'est le tiers actant qui subit la troncation dans l'exemple ci-après :

*\*(5) Je suis son père et elle doit obéir. (M.I. / P.106)*

En (4) et comme en (5), l'ellipse de ses actants essentiels du prédicat entraîne une modification dans la distribution actantielle desdits verbes qui changent ainsi de catégorie. Du coup, ils se présentent comme des verbes monovalents. Dans ce processus, le verbe « obéir » peut-être représenté par le schéma suivant :



Comme le suggère ce schéma, le verbe divalent « obéir » se présente comme un verbe monovalent à cause de l'ellipse du tiers actant. Cette opération survient aussi dans la construction du verbe trivalent qui

requiert trois actants (ou constituants participant syntaxiquement au procès que ce verbe dénote) : un sujet et deux compléments, l'un direct, l'autre indirect, qui identifient respectivement l'agent d'un transfert, l'objet sur lequel ce procès s'exerce et son bénéficiaire. (M. Riegel et *alii.*, 2007, p. 123).

Les deux premiers actants sont souvent exprimés au contraire du troisième, à savoir le tiers actant, qui s'efface allègrement dans de nombreuses phrases du discours de Zodékon. Les exemples (6) et (7) en sont des preuves :

(6) *Or, il se trouve que, de nos jours, certaines de nos sœurs aiment se faire prier avant d'accorder ce droit.* (M.I. / P.53)

(7) *Les trois énergumènes acceptèrent chaleureusement de livrer Dévi et son ami Kolm.* (M.I. / P.119)

« Accorder » et « livrer », verbes trivalents de nature, sont syntaxiquement liés dans les séquences susmentionnées à deux actants seulement à savoir les primes actants (« certaines de nos sœurs » en (6), et en (7), « les trois énergumènes ») ainsi que leurs seconds actants respectifs (« ce droit » et « Dévi et son ami Kolm »). Dans ces deux énoncés, lesdits verbes sont construits comme des verbes divalents à cause de l'ellipse du tiers actant, qui « désignent celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action. » (J. Dubois et alii., 2012, p. 114). Les figures respectives ci-après en sont des illustrations :

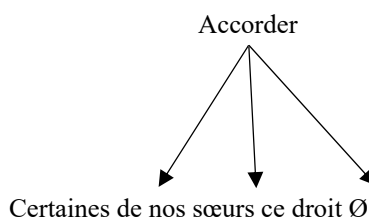


Figure n°3

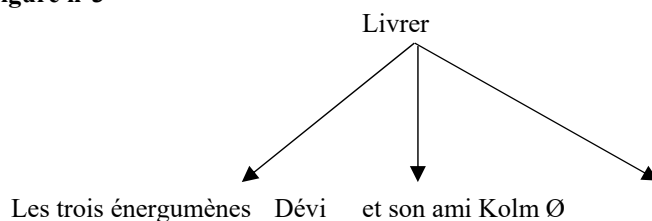


Figure n°4

Toutefois, du point de vue de la voix, seuls les verbes divalents peuvent faire l'objet d'une transformation passive. Lors de cette opération, il s'observe également le non-respect de la valence des verbes de cette catégorie.

## 2. La modification de la valence verbale dans la phrase passive

La phrase passive est « la transformation d'une phrase qui sous sa forme active comporte deux actants situés de part et d'autre du pivot verbal. » (J. Pinchon, 1986, p. 204). Mais, la transformation passive ne peut s'effectuer que si GV (groupe verbal) a la forme V + SN + (SP) (J. Pinchon, 1986, p. 156), SP étant un constituant facultatif. Le passif est donc réalisable avec les verbes divalents comme « accueillir » par exemple :

(8) *C'est avec honneur et respect, à défaut d'amour, qu'une femme qui fait la preuve de sa virginité est accueillie par son époux sous le toit conjugal. (M.I. / p.36)*

Maintes fois, lors de cette transformation passive, de nombreux contre-sujets sont amputés. En voici un exemple :

(9) *Dévi fut rapidement bâillonnée, ligotée, jetée sur de solides épaules et emmenée à Vêdji. (M.I. / p.121)*

En (9), le prime actant, le SN « Dévi », est réalisé là où les contre-sujets des verbes « bâillonner », « ligoter », « jeter » et « emmener » brillent par leur absence. Avec la suppression des contre-sujets qui sont aussi des actants, ces verbes divalents se transforment ainsi en verbes monovalents.

Par conséquent, le constat qui s'impose à nous est que ces verbes perdent à chaque fois, dans les constructions ciblées, un actant qui pourtant reste un argument important pour la compréhension du message. Quels objectifs poursuit donc le scripteur lorsqu'il modifie ainsi la valence des verbes ? La réponse à cette question nous amène à étudier les implications sémantiques du non-respect du nombre des valences de verbes dans le discours d'Élecéis Zodékon ?

### 2.2. La sémantique de la non-saturation de la valence verbale

Par le non-respect de la valence verbale dans le roman *Mariage impossible*, le scripteur veut insister, dans la phrase assertive à la voix active, sur l'action verbale et lors de la transformation passive, sur le contre-sujet en vue de les souligner.

#### 2.2.1. La mise en évidence de l'action du verbe

Le renouvellement de la valence verbale se fait par la suppression du prime actant, du second ou du tiers actant. En effet, cette opération supprime à

chaque fois un actant et cela entraîne le changement de la catégorie du verbe concerné. Le non-respect de la valence verbale a pour objectif de valoriser l'action verbale, en la mettant ainsi en évidence. Le verbe se présente donc comme le centre d'intérêt du message. C'est pourquoi, dans l'exemple ci-après :

*\*(1) Faut que je lui dise un mot, fit un troisième. (M.I. / P.60)*

Le lexème verbal se retrouve en position frontale du moment où il ouvre la phrase assertive à la voix active au détriment du prime actant qui est ignoré dans ce cas.

Quant à l'ellipse du second actant, à en croire P. Monneret et R. Rioul (2009, p. 76), « [...] l'absence de complément dans l'emploi absolu d'un verbe [...] bivalent (divalent) est une absence significative d'un complément prévu dans la structure actantielle du verbe. ». Ainsi, pour paraphraser A. Frontier (1997, p. 103), on pourrait dire que l'absence d'un actant n'a pas pour fonction de donner à l'énoncé un caractère de généralité. En effet, en (2), (3) et (4), le sens, au lieu de se diluer dans un groupe qui serait constitué par le verbe suivi du second et du tiers actant, se concentre tout entier dans le verbe pour lui donner une importance et un poids considérables qu'il n'aurait pas autrement. (A. Frontier, 1997, p. 103). En revanche, dans une transformation passive, c'est le contre-sujet qui polarise l'attention de l'auteur.

### **2.2.2. La mise en évidence du contre-sujet dans la phrase passive**

La forme passive met en évidence l'être ou la chose qui subit l'action. Très souvent, c'est la « victime » de l'action comme l'atteste cet extrait :

*(9) Dévi fut rapidement bâillonnée, ligotée, jetée sur deux solides épaules et emmenée à Vêdji. (M.I. p. 121)*

En effet, dans l'emploi ci-dessus, la victime « Dévi », par la transformation passive, retrouve la première position de la phrase qui l'absorbe. On peut en déduire que l'emploi de la forme passive sert naturellement à exprimer le résultat de l'action. Ainsi, à en croire P. Monneret et R. Rioul (2009, p. 173), l'effacement de l'agent (le contre-sujet) correspond à l'intention du narrateur de laisser dans le doute le responsable de cet état de choses, autant qu'à celle de mettre en évidence comme thème le héros malheureux de l'histoire (c'est-à-dire ici « Dévi ») mais aussi, peut-être, de mettre en évidence le caractère notoire des agissements du contre-sujet.

Au contraire, la forme active correspondante :



(9a) *On bâillonna, ligota, jeta sur deux solides épaules et emmena Dévi à Védji.*

aurait insisté sur l'agent (l'auteur de ces actions malheureuses) et sur les actions elles-mêmes (bâillonner, ligoter, jeter, emmener). Cela ne serait pas l'intention de l'écrivain vu qu'à la forme active, le sujet serait représenté par le pronom indéfini « on ». D'ailleurs comme le souligne A. Frontier (1997, p. 499), « l'intérêt pratique que peut présenter dans certains cas la tournure passive n'est pas seulement de changer le point de départ de l'énoncé. Elle permet éventuellement de ne pas indiquer l'auteur du procès, la présence du complément d'agent n'étant pas obligatoire ».

On est, par conséquent, en face d'un auteur anonyme dont l'identité n'intéresse pas l'écrivain, en l'occurrence Élecéis Zodékon. Cela permet de tirer la conclusion suivante.

### Conclusion

En définitive, les différentes infractions syntagmatiques observées dans la construction du verbe dans le roman *Mariage impossible* sont des actes délibérés du romancier. En effet, la saturation de la valence verbale importe peu chez cet écrivain. Aussi donne-t-il l'impression que seuls les actants qui ont sa faveur dans tel énoncé retiennent son attention. Les autres disparaissent donc au gré de ses priorités. Par exemple, dans la phrase assertive active, aucun actant n'échappe à la non-saturation du prédicat. Ainsi, que ce soit le prime actant en (1), le second actant en (2) ou le tiers actant en (6), chacun d'eux apparaît ou disparaît de l'énoncé en fonction des humeurs de l'écrivain.

Ce constat s'observe également dans la phrase déclarative passive où non seulement les contre-sujets sont souvent mis en exergue par la position frontale qu'ils occupent, mais également par la troncation du complément d'agent en (9). La complétude sémantique du verbe dépend, par conséquent, de l'importance que cet auteur accorde à tel actant dans la construction de la phrase qui l'intègre. En somme, il apparaît ici que c'est l'ordre psychologique qui prime dans l'emploi des actants.

### Références bibliographiques

- FRONTIER Alain, 1997, *La Grammaire française*, Paris, Belin.  
DENIS Delphine et SANCIER-CHATEAU Anne, 2007, *Grammaire du français*, Edition 09, Paris, Le Livre de Poche.  
DUBOIS Jean, 2012, *Le Dictionnaire de Linguistique des Sciences du Langage*, Paris, Larousse Dictionnaire.

- FRANÇOISE Denise, 1972, « Cours de syntaxe fonctionnelle » in Publication de l'U.F.R. de Linguistique Générale et Appliquée, Université René Descartes, Paris, p. 58.
- MONNERET Philippe et RIOUL René, 2009, *Questions de syntaxe française*, 1<sup>ère</sup> édition, 2<sup>e</sup> tirage, Paris, Presses Universitaires de France.
- PINCHON Jacqueline, 1986, *Morphosyntaxe du français. Étude de cas*, Paris, Hachette.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, 2007, *Grammaire méthodique du français*, 3<sup>e</sup> édition « Quadrige », 4<sup>e</sup> tirage, Paris, Presses Universitaires de France.
- SOUTET Olivier, 1998, *La syntaxe du français*, Edition actualisée, Paris, P.U.F., Coll. « Que sais-je ? », 1998.
- ZODEKON Élecéis, 2009, *Mariage impossible*, 2<sup>e</sup> édition, les Classiques ivoiriennes, CIV, 208.